

Redécouvrir « *Amoris laetitia* »

Céline Hoyeau le 19/03/2021 à 06:00

Mis à jour le 19/03/2021 à 06:00

Le pape souhaite que l'Année de la famille, qui s'ouvre ce 19 mars, soit l'occasion d'approfondir et de mettre plus en pratique l'exhortation post-synodale publiée il y a cinq ans.

Quel est le statut de ce texte ?

Amoris laetitia est aujourd'hui la « *feuille de route* » de l'Église sur les questions familiales, souligne l'ancienne directrice du pôle Famille de la Conférence des évêques de France, Oranne de Mautort, qui a écrit avec le jésuite Alain Thomasset un ouvrage sur l'exhortation apostolique (1). Ce long document du magistère est le fruit d'un processus de consultation et de délibération à l'ampleur inédite. Le pape François a adressé en 2013 un questionnaire à toutes les conférences épiscopales. Puis il a réuni les évêques du monde entier avec des experts au cours de deux synodes, en 2014 et 2015, se mettant ainsi à l'écoute des baptisés, des théologiens et des évêques, avant de reprendre en 2016 les conclusions des rapports desdits synodes. Marquée par son style très personnel qui allie la proximité et la posture magistérielles, *Amoris Laetitia* ne propose toutefois pas de nouvelles normes générales applicables à tous mais invite au discernement : ses orientations doivent être traduites au niveau local, dans des « *solutions plus inculturées, attentives aux traditions et aux défis locaux* » (AL 3).

Quelle est sa structure ?

Les trois premiers chapitres définissent les bases sur lesquelles s'appuyer pour affronter les questions familiales : la parole de Dieu (chapitre I), d'abord, qui « *n'est pas une séquence de thèses abstraites mais une compagne de voyage* » (AL 22) ; les circonstances actuelles qui affectent les familles, ensuite (chapitre II) – les phénomènes migratoires, le manque de logements, les questions de genre, l'impact des biotechnologies dans la procréation, etc. ; et enfin, les enseignements de l'Église sur le mariage et la famille (chapitre III).

à partir de là, le pape François expose sa vision de l'amour chrétien dans deux chapitres centraux, sur le mariage (chapitre IV) et sa fécondité qui peut prendre de nombreux visages (chapitre V). Les trois chapitres qui suivent sont consacrés à l'application de cette vision, à travers plusieurs questions pastorales : la préparation des fiancés à la vie conjugale et l'accompagnement des premières années, auxquelles le pape recommande de donner une importance nouvelle (chapitre VI) ; l'éducation des enfants (chapitre VII) ; les situations complexes dites « *irrégulières* » (chapitre VIII, « *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* »). Le dernier chapitre (IX) est consacré à la spiritualité conjugale et familiale.

Quelle est sa visée ?

Amoris laetitia a une visée double et complémentaire : promouvoir l'idéal chrétien du mariage dont le texte ne cesse de souligner la beauté, d'une part, et, d'autre part, d'encourager la miséricorde, maître-mot de l'exhortation (*lire ci-contre*), dans l'accompagnement et l'intégration des situations familiales diverses.

Le pape a voulu dès le début prendre en compte le contexte nouveau, la grande diversité des familles, et la nécessité de les rejoindre là où elles sont, y compris dans leurs difficultés, leurs souffrances, leurs épreuves. Dans ce texte, il souhaite s'adresser aux « *familles réelles* » et « *garder les pieds sur terre* » (AL 6), en évitant de proposer « *un idéal théologique du mariage trop abstrait* ». Ce qui ne veut pas dire pour autant brader les exigences de l'Évangile, ni « *renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur* » (AL 307). Mais il rappelle que le mariage est avant tout un chemin de croissance, humaine et spirituelle, jamais achevé. « *Nous sommes encore très marqués par une représentation du mariage comme un statut juridique, un état de vie fixé une fois pour toutes et qui impose aux époux des règles reçues de l'extérieur* », font remarquer Alain Thomasset et Oranne de Mautort, qui enseignent tous deux la théologie morale à Paris (Centre Sèvres, Institut catholique). « *Le mariage doit être mieux compris comme un engagement éthique, poursuivent-ils, une vocation qui requiert l'effort de la volonté, la patience, la collaboration à la grâce reçue, bref, le développement à deux d'une œuvre de liberté qui est risquée et faillible.* »

Quelle est la nouveauté de ce texte ?

Amoris laetitia invite à un « *nouveau style pastoral* ». « *La Bible nous raconte la présence de Dieu aux côtés de familles dont les situations sont compliquées. Amoris laetitia est fidèle à ce chemin d'incarnation, explique Oranne de Mautort. À l'exemple du Christ qui a posé un regard d'amour et de tendresse sur ceux qu'il a rencontrés, on commence par regarder non pas ce qui manque pour suivre l'idéal chrétien du mariage, mais d'abord ce qui est bon dans la vie des personnes, y compris dans des situations imparfaites, parce que ces éléments positifs sont, précisément, des signes de la grâce de Dieu déjà à l'œuvre.* » C'est la loi de la gradualité, que Jean-Paul II avait introduite dans *Familiaris consortio* et que François actualise en invitant à porter son attention non pas sur l'écart avec la norme mais sur la personne en chemin pour progresser. Ce que les Pères de l'Église ont appelé la « *pédagogie divine* ».

Ce style pastoral doit permettre d'éviter tout rigorisme et de sortir du permis/défendu, du licite/illicite. « *S'il est juste de considérer qu'il existe objectivement des actes mauvais, des situations pécheresses, il n'est pas possible pour autant de porter un jugement global a priori sur les personnes* », relève le jésuite Patrick Langue (2). Aussi le pape demande-t-il de ne pas se contenter d'un examen extérieur – la situation objective –, mais d'exercer un discernement au for interne. *Amoris laetitia* remet ainsi en valeur le rôle de la conscience et du discernement, dans lequel la loi morale et l'accompagnement de l'Église gardent toute leur place.

Dans cette perspective, les diocèses ont commencé à mettre en place des propositions permettant un accompagnement personnel qui aide à faire la vérité sur sa situation et à éclairer sa conscience à l'aide de la Parole de Dieu, ainsi qu'un dialogue avec le pasteur de la communauté pour envisager ensuite quelle forme peut prendre l'intégration dans la vie de l'Église.

Céline Hoyeau

(1) Familles, belles et fragiles ! Mettre en œuvre l'exhortation *Amoris laetitia* dans l'Église, Fidélité, 200 p., 14 €.

(2) Divorcés remariés : de l'exclusion à l'intégration. Étapes pour un accompagnement, Fidélité, 300 p., 19 €.